

COMMUNE D'UVERNET-FOURS
Alpes-de-Haute-Provence

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021

Le conseil municipal de la commune d'Uvernet-Fours, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 20 décembre à dix-huit heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Patrick BOUVET, maire de la commune d'Uvernet-Fours.

Convocation en date du : 14 décembre 2021

Etaient présents : BOUVET Patrick, CHATAGNER Simon, DANERI Sabine, GARRY Jean-Michel, ROUBAUD Valérie.

Etaient absents : ROUX Marius.

Absents excusés : ALLEMANDI Gérard, ITIER Michel, PEYRE Christian.

Absents représentés : BOYER Guy, CAPEL Denis, FRANSSSEN Florian, GASTON Arnaud, GOUTAGNY Michel, MERMET-GUYEMET Amélie.

Pouvoir(s) : Monsieur BOYER Guy a donné pouvoir à monsieur BOUVET Patrick.

Monsieur CAPEL Denis a donné pouvoir à monsieur BOUVET Patrick.

Monsieur FRANSSSEN Florian a donné pouvoir à madame DANERI Sabine.

Monsieur GASTON Arnaud, a donné pouvoir à madame ROUBAUD Valérie.

Monsieur GOUTAGNY Michel, a donné pouvoir à madame ROUBAUD Valérie.

Madame MERMET-GUYEMET Amélie a donné pouvoir à madame DANERI Sabine.

Secrétaire de séance : CHATAGNER Simon

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 22 novembre 2021.
- DETR 2022 : demande de subvention

Le point n° 3 « Budget principal : décision modificative » est retiré de l'ordre du jour (devenu sans objet).

DELIBERATION N°1/12/2021

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les décisions prises lors du conseil municipal du 22 novembre 2021 et l'envoi du compte-rendu à tous les conseillers municipaux.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte-rendu est approuvé.

DELIBERATION N° 2/12/2021

DETR 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que la commune s'est engagée dans l'amélioration de son parc roulant et des matériels nécessaires aux interventions des services techniques.

Monsieur le maire propose au conseil de solliciter la DETR 2022 pour deux dossiers et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant prévisionnel € HT	RECETTES	Montant €	Taux
1- CAMION PLATEAU LINDNER POUR DENEIGEMENT ET MULTIUSAGES ETE/HIVER	125 000,00	Etat : DETR 2022	70 000,00	56 %
		Autofinancement Commune	55 000,00	44 %
TOTAL 1	125 000,00	TOTAL	125 000,00	100,00%
2- EQUIPEMENTS CAMION LINDNER ET DIVERS MATERIELS ROULANTS :				
LAME LINDNER	11 500,00	Etat : DETR 2022	45 177,47	70 %
CHAINES LINDNER	1 723,40			
LAMES POLYURETHANE	3 457,84	Autofinancement Commune	19 361,77	30 %
BALAYEUSE	13 900,00			
LAME TRACTEUR	14 800,00			
PICK-UP	19 158,00			
TOTAL 2	64 539,24	TOTAL	64 539,24	100,00%

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les acquisitions proposées à la DETR 2022 les plans de financement correspondants ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour un montant **70 000,00** pour le dossier 1 et **45 177,47** pour le dossier 2 ;
- **DECIDE** d'inscrire au budget les dépenses correspondantes ;



L'ORDRE DU JOUR ETANT ÉPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE A 18H30

Le Maire,
Patrick BOUVET